



Sébastien LECORNU,
Ministre auprès de la Ministre de la cohésion
des territoires et des relations avec les
collectivités territoriales,
chargé des relations avec les collectivités
territoriales

Emmanuelle WARGON,
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat,
Ministre de la transition écologique et
solidaire

Paris, le 15 novembre 2018

Communiqué de presse

Sébastien LECORNU et Emmanuelle WARGON confirment l'engagement de l'Etat auprès des habitants et des collectivités sinistrés à la suite des crues d'octobre 2018

Conformément à l'engagement pris par le Président de la République lors de sa venue dans l'Aude le 22 octobre dernier, Sébastien LECORNU, Ministre chargé des relations avec les collectivités territoriales, et Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, se sont déplacés aujourd'hui dans l'Aude, un mois après les inondations dramatiques qui ont frappé le département le 15 octobre dernier.

Sébastien LECORNU, Ministre auprès de la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a déclaré : *« Conformément aux engagements du Président de la République, tous les ministères se sont investis à leur niveau pour gérer l'urgence des premiers jours. On constate déjà des signes visibles de la reconstruction avec la réouverture de routes et de ponts mais beaucoup reste encore à faire pour que chacun retrouve une vie normale. Une attention toute particulière a été portée aux élus locaux qui sont en première ligne dans la gestion de crise tant pour la reconstruction des services publics que dans l'accompagnement de ceux qui ont tout perdu. Je tiens enfin à dire toute ma reconnaissance aux élus locaux qui ont pris des décisions courageuses dans la construction de digues qui ont permis de sauver des vies. »*

Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la transition écologique et solidaire, a déclaré : *« Les collectivités et les habitants de l'Aude ont démontré une abnégation et une solidarité exceptionnelles face aux inondations qui ont frappé leur territoire. L'Etat est pleinement mobilisé à leurs côtés et le sera dans la durée pour mener à bien les travaux de reconstruction. Je souhaite que, d'ores et déjà, Etat et collectivités nous travaillions ensemble pour tirer tous les enseignements de ces crues dramatiques et renforcer la prise en compte du risque dans l'aménagement pour mieux en prévenir les conséquences à l'avenir ».*

Lors de ce déplacement, Sébastien LECORNU et Emmanuelle WARGON ont rencontré les élus des collectivités les plus durement frappées par les crues ainsi que des habitants sinistrés. Ils se sont également rendus dans plusieurs quartiers de Trèbes et Villegailhenc

particulièrement touchés. Les échanges ont permis de s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures d'accompagnement que l'Etat s'était engagé à mettre en place et d'évoquer les enjeux liés aux opérations de reconstruction et au renforcement de la prise en compte du risque d'inondations dans l'aménagement.

Le Ministre et la Secrétaire d'Etat ont rappelé la mobilisation totale de l'Etat, et en particulier de ses services déconcentrés, pour accompagner dès à présent et dans la durée les collectivités et les personnes sinistrées. D'ores et déjà, les mesures suivantes ont été mises en œuvre :

- Un nouvel arrêté portant reconnaissance de catastrophe naturelle a été publié le 8 novembre : il porte à 204 le nombre de communes audoises qui bénéficient de cette reconnaissance (126 avaient déjà été reconnues par arrêté du 17 octobre). Dans ces communes, les particuliers assurés peuvent bénéficier de la garantie « catastrophe naturelle » ;
- Des moyens exceptionnels ont été mobilisés pour aider les collectivités à répondre aux situations d'urgence : 2.5M€ sont mobilisés par l'ADEME pour aider à l'enlèvement des déchets post-crués, un pont provisoire vient d'être mis en service à Villegailhenc et le relogement temporaire de certaines écoles sera pris en charge ;
- Un premier versement de 16M€ a été délégué au préfet de l'Aude pour qu'il puisse assurer une réponse rapide aux besoins de reconstruction. Sans attendre le retour des missions d'évaluation des dégâts actuellement dépêchées dans l'Aude, ces moyens permettront au préfet de verser des avances aux collectivités aussitôt qu'elles engagent des travaux de reconstruction ;
- Une aide exceptionnelle au redémarrage de l'activité des entreprises d'un montant, compris entre 3000 et 10 000 euros, sera mise en place par l'Etat.

S'agissant du renforcement de la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, un processus de révision des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) sera engagé dès la cartographie précise de l'évènement d'octobre 2018 connue, afin de les renforcer dès que cela sera jugé nécessaire. Comme cela a été annoncé par le Président de la République, le gouvernement a également porté un amendement au sein du Projet de loi de finances pour 2019 afin d'augmenter de 40% à 80% le taux de subventions accordées aux particuliers pour réaliser les travaux de sécurité prescrits par les PPRI. Enfin, des délocalisations ciblées d'habitations ou d'équipements publics pourront être prises en charge par l'Etat dans les zones les plus exposées.

Le Ministre et la Secrétaire d'Etat ont souligné l'importance qu'un dialogue étroit entre l'Etat et les collectivités soit mis en place pour tirer tous les enseignements de ces crués et renforcer les actions en faveur de la prévention du risque d'inondation et d'un aménagement du territoire plus sûr. Une mission du Conseil général de l'environnement et du développement et de l'Inspection générale de l'administration a été mise en place dans cet objectif.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service de presse de M. LECORNU : 01 40 81 81 20

Service de presse de Mme WARGON : 01 40 81 81 30